

Descriptif de formation

Jeudi 17 septembre 2026- 9h00 à 17h00

Assurances sociales : tes droits expliqués avec des exemples concrets

LAA, AI, LAMAL, LPP, LCA, et LACI - Quels sont les réflexes juridiques à avoir ? Comment fonctionnent les démarches judiciaires ? Tu en sauras plus sur les assurances après cette journée de formation.

Objectifs

Je...

- maîtrise les aspects juridiques
- apprends comment réagir lors de la réception de courrier de la part des assurances
- apprends à faire les démarches appropriées
- sais comment répondre et réagir à une situation de litige

Contenu

Dans le cadre du cours seront notamment examinés :

- Rappel de quelques principes généraux et règles essentielles en LAA, AI, LAMAL, LPP, LCA, et LACI.
- Quels sont les premiers réflexes à avoir lors de la réception d'un courrier de refus de prestations d'une assurance ?
- Quelles sont les bonnes questions à se poser ?
- Quelles sont les principales démarches à effectuer ?
- Comment faire valoir mes droits en pratique (Quel est le tribunal compétent ? Est-ce gratuit ou payant ? Puis-je me faire représenter ? La procédure est-elle longue ou rapide ? Quels sont les délais ? etc.)

Animation

Fabien Carron, juriste SCIV

Public cible, nombre de participant·e·s

Secrétaires syndicaux, ressources humaines, non-initiés
Limité à 12 personnes

Lieu

Salle SCIV, Av. du Théâtre 12, Monthey, Tél. 024 475 71 73

Inscription et désistement

Inscription : Pour garantir la planification, inscrivez-vous suffisamment tôt, idéalement avant la date limite de désinscription. Sinon, les inscriptions sont possibles tant que le formulaire d'inscription est ouvert sur notre site web.

Désistement (sans conséquences financières) : jusqu'au **mercredi 19 août 2026** au plus tard, à l'adresse suivante : arc@travailsuisse.ch.

formation-ARC.Suisse

Frais

Pour les **membres**, les frais sont pris en charge comme suit :

- **Syna** : 4 jours de cours / an ou 2 jours de cours pour les retraités et les apprentis.
- **transfair** / transfair Poste : 2 jours de cours / an, le même cours ne peut être suivi qu'une seule fois sur une période de trois ans.
- **SCIV** : jusqu'à CHF 450 / an
- **SwissPersona** : jusqu'à CHF 1'000 / an

Ensuite, les frais sont à la charge des participants.

Pour les **non-membres** : CHF 590.- (documentation de cours et repas inclus)